

Chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

édition 2015

(Sauf mention contraire, les chiffres sont donnés pour l'année 2013)

Emploi et caractéristiques des agents dans les trois versants de la fonction publique

62 % des agents de la fonction publique sont des femmes (**44 %** dans le secteur **privé**). Ce taux est de **54 %** dans la fonction publique de l'État (FPE), **61 %** dans la fonction publique territoriale (FPT) et **77 %** dans la fonction publique hospitalière (FPH).

Par catégorie hiérarchique

Dans la fonction publique, **les femmes représentent 63 % des effectifs de catégories A et C, et 56 % de catégorie B.**

61 % des agents de catégorie A sont des femmes dans la FPE (44 % hors militaires et enseignants), **42 %** en catégorie B et **51 %** en catégorie C.

La FPT compte 61 % de femmes en catégorie A, 63 % en catégorie B (principalement dans les filières sociale et administrative) et **60 % en catégorie C.**

La FPH compte 73 % de femmes en catégorie A (en forte progression depuis le passage en A du corps des infirmiers), **83 % en catégorie B et 78 % en catégorie C.**

Dans les emplois de direction

Parmi les 121 299 postes dans les corps et emplois A+, 40 % sont occupés par des femmes en 2013. Elles représentent 33 % des 22 732 postes dans les corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction (ESD) : 38 % dans la FPE (dont 30 % dans les ESD), 52 % dans la FPT (dont 28 % dans les ESD) et 45 % dans la FPH (tous les A+ sont classés en ESD).

Parmi les **103 142 agents titulaires A+ de la FPE, 38 % sont des femmes.** Elles représentent **30 % des 10 536 titulaires de l'encadrement supérieurs et des emplois de direction** (dont **20 % dans les corps et emplois à la décision du Gouvernement**), **56 %** des 12 377 titulaires des corps **d'inspection, contrôle et expertise** et **36 %** des 80 229 titulaires de **l'enseignement supérieur, recherche et assimilés.**

On compte 63 % de femmes dans les corps et emplois des juridictions judiciaires. 38 % des recteurs, 28 % des secrétaires généraux et 31 % des directeurs d'administration centrale, 16 % des ambassadeurs et 11 % des préfets sont des femmes.

Dans la **FPH**, les femmes représentent **43 % du corps des directeurs d'hôpitaux (DH)**, dont 21 % des DH nommés sur emplois fonctionnels.

Dans les trois versants de la fonction publique, **les hommes sont systématiquement plus âgés que les femmes dans les emplois d'encadrement supérieur et de direction** (+3 ans dans la FPE, + 5 ans dans la FPT et la FPH). La part des femmes est systématiquement supérieure chez les moins de 30 ans, et inférieure chez les plus de 50 ans (-11 points de pourcentage dans la FPE, -18 points dans la FPT et la FPH), ce qui semble démontrer une féminisation récente des emplois de direction.

Par ministères, filières et métiers

Les ministères les plus féminisés sont l'Éducation nationale (71 % des agents) et le Travail (70 %), et les moins féminisés la Défense (22 %) et l'Intérieur (28 %).

Les filières les plus féminisées dans la **FPT sont les filières sociale et médico-sociale (95 %), administrative (82 %), médico-technique (78 %)**, animation (71 % en 2012) et culturelle (63 %). Les filières les moins féminisées sont les filières Incendie et secours (5 %), Sécurité - Police municipale (21 %) et Sport (28 %).

Dans la FPH, les filières administrative et soignante comptent 9 femmes pour 10 agents, alors que la filière « technique ouvrier » ne compte que 35 % de femmes.

95 % des assistants maternels (FPT) sont des femmes, comme 70 % des enseignants de l'Éducation nationale et 51 % des médecins (y compris internes) de la FPH. En revanche, 84 % des militaires, ainsi que 87 % des ouvriers d'État sont des hommes.

Titulaires et contractuels

La fonction publique compte 64 % de femmes parmi les titulaires et 67 % parmi les contractuels (personnels civils) : 60 % de titulaires et 61 % de contractuels dans la FPE ; 58 % de titulaires et 67 % de contractuels dans la FPT ; 81 % de titulaires et 78 % de contractuels dans la FPH.

Par âge

Dans la fonction publique, la moyenne d'âge est de **42,8 ans pour les femmes et de 42,7 ans pour les hommes** : dans la FPE, 42,7 ans pour les femmes et 41,5 ans pour les hommes ; dans la FPT, 44,5 ans pour les femmes et 44,2 ans les hommes ; dans la FPH, 40,9 ans pour les femmes et 43,2 ans pour les hommes.

Travailleurs handicapés

Dans la fonction publique, **57 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sont des femmes** : 53 % dans la FPE, 51 % et la FPT, et 75 % dans la FPH.

Par niveau de diplôme

47 % des agents de la fonction publique ont un diplôme de l'enseignement supérieur (49 % des femmes et 43 % des hommes), contre 33 % dans le secteur privé (36 % des femmes et 31 % des hommes). Dont : 66 % des agents de la FPE (73 % des femmes et 59 % des hommes) ; 26 % dans la FPT (29 % des femmes et 21 % des hommes) ; 46 % dans la FPH (46 % des femmes et 47 % des hommes).

Recrutements externes, changements de statut et mobilité

Dans la FPE, en 2013, **28 464 recrutements externes ont été effectués, dont 66 % de femmes** (elles représentaient 56 % des candidats).

Les femmes réussissent mieux que les hommes le concours d'accès aux postes de catégorie A (55 % de femmes parmi les présents et 69 % parmi les recrutés), moins bien en catégories B (56 % de femmes parmi les présents et 51 % parmi les recrutés) et C (58 % de femmes parmi les présents et 56 % parmi les recrutés). Concernant la catégorie A, les femmes sont notamment plus nombreuses à se présenter aux concours d'enseignants (68 % de femmes parmi les candidats), où les recrutements sont majoritairement féminins (73 % des lauréats).

En 2013, au concours externe de l'ÉNA, ont été reçus 14 femmes et 26 hommes (pour 261 femmes et 389 hommes présents).

4,1 % des agents de la fonction publique ont changé d'employeur entre 2012 et 2013 : 4,3 % de femmes et 3,9 % d'hommes.

Mobilité géographique (changement de zone d'emploi) : elle a concerné entre 2012 et 2013, 6,3 % des femmes et 6,5 % des hommes dans la FPE ; 1,5 % des femmes et 1,4 % des hommes dans la FPT ; 2,7 % des femmes et 3,7 % des hommes dans la FPH.

Mobilité statutaire : parmi les titulaires civils des ministères en disponibilité, 66 % sont des femmes ; parmi les agents en hors cadre, 67 % sont des hommes.

Retraite

Sur les 41 449 titulaires de la FPE dont la pension est entrée en paiement en 2014, **55 % étaient des femmes** ; dans la FPT, sur 32 782 titulaires, **53 % de femmes** ; dans la FPT, sur 21 747 titulaires, **79 % de femmes**.

Le montant moyen des pensions mensuelles brutes de droit direct en paiement au 31 décembre 2014 était, dans la FPE (pensions civiles, y compris la Poste et France Télécom) **de 1 968 euros pour les femmes et 2 280 euros pour les hommes** ; dans la FPT (CNRACL), **de 1 174 euros pour les femmes et 1 374 pour les hommes** ; et pour la FPH (CNRACL) **de 1 466 euros pour les femmes et 1 567 euros pour les hommes**.

Rémunérations

En 2013, le salaire net mensuel (exprimé en équivalent temps plein annualisé) est, dans la FPE, **de 2 308 euros pour les femmes et 2 706 euros pour les hommes** ; dans la FPT **de 1 769 euros pour les femmes et 1 963 euros pour les hommes** ; dans le secteur hospitalier public **de 2 104 euros pour les femmes et 2 707 euros pour les hommes** ; dans le secteur social et médico-social, **de 1 743 pour les femmes et de 1 906 pour les hommes** ; dans le secteur privé, il est de 1 934 euros pour les femmes et 2 389 pour les hommes.

Formation

En 2013, les agents des ministères (hors enseignement) ont eu en moyenne **7,4 jours de formation**, autant pour les femmes que pour les hommes.

Organisation du temps de travail et congé parental

83 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes dans la fonction publique. **24 % des femmes titulaires sont à temps partiel**, contre 5 % des hommes dans la fonction publique. Sur les 6 099 agents en **congé parental dans la FPE, 92 % sont des femmes** ; elles sont 96 % dans la FPT.